



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/04/2024
Date d'affichage 04/04/2024

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 07
Nombre de votants : 09
Procurations : 02

Étaient absents excusés :

Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER
Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

Étaient absentes non excusées :

Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H33.

Acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle de la Moisson

La salle de la Moisson est équipée d'un vidéoprojecteur acquis dans les années 90 par le Comité des Fêtes.

Le vidéoprojecteur permet la diffusion de différents films retraçant l'histoire des Moissons lors des visites organisées par le Comité des Fêtes.

La salle de la Moisson accueille également des associations et particuliers pour diverses réunions / manifestations.

Le vidéoprojecteur est devenu obsolète et n'est pas compatible avec l'utilisation d'un PC.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir et d'équiper la salle de la Moisson d'un vidéoprojecteur.

	CONTY	IES LAVAL	LOGICIA
Marque et Modèle	EPSON EB-FH52	PANASONIC IPA PT VW360E	EPSON EB W49
Lumens	4000	4000	3800
Connections	VGA / HDMI / USB / RCA	HDMI / VGA	VGA / USB / HDMI
Câblage	Oui	Oui	Oui
Prestation	Calibrage après installation par nos soins	Non	Non
Prix	1 224,00	1 022,00 €	845,59 €

La dépense afférente sera imputée en section investissement au **programme 10047 Article 2183.**

Après débat et échange le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise **IES LAVAL.**

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 avril 2024
Le Maire, Anthony ROULLIER


